

Programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares (PPU)

Jardin communautaire Versailles

Rue Lucien-L'Allier et rue Saint-Antoine
(56 jardinets)

Mémoire déposé électroniquement à l'Office de Consultation publique de Montréal
10 juin 2015

La création du Parc Ville-Marie dans le cadre du PPU du Quartier des gares prévoit la relocalisation des jardins communautaires vers la limite ouest du parc proposé, selon le *Projet de programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares*, page 41 :

« Les jardins communautaires et le parc à chiens existants seront relocalisés dans la portion ouest de ce nouvel espace vert. »

En fait, cette citation est la seule mention des jardins communautaires dans le document, malgré le fait qu'ils occupent actuellement une partie importante de l'espace prévu pour le parc proposé. En se référant aux plans à la page 42 et à la page 47 du document, et à la suite de réponses données lors de la séance d'information dans le cadre de la consultation publique le 19 mai, il semble que le Jardin communautaire Versailles serait coupé en deux en diagonal par une piste cyclable. La partie du jardin actuel situé au sud de la piste cyclable deviendrait un parc à chiens. Il resterait donc à peu près le tiers du jardin actuel en forme de triangle le long des rues Saint-Antoine et Lucien-L'Allier. L'espace perdu serait récupéré, avec les jardinets déplacés du Jardin communautaire Georges-Vanier, au nord de la rue Saint-Antoine et à l'est de la rue Guy, sur un terrain en grande partie en pente, adossé à la bretelle de l'Autoroute Ville-Marie et donc peu propice à la création de jardinets et à la pratique du jardinage.



Il nous semble que l'aménagement proposé du parc a été fait sans tenir compte de certaines réalités spécifiques aux jardins et au jardinage :

1. Le Jardin communautaire Versailles existe depuis le milieu des années 80, et plusieurs de nos jardiniers s'occupent à améliorer la terre de leur jardinet depuis bon nombre d'années. Pour les jardinets déménagés de l'autre côté de la rue Saint-Antoine, il s'agit d'une perte importante. De plus, les jardiniers font depuis des années des efforts considérables à embellir le site avec l'ajout d'arbres, d'arbustes et de fleurs dans les espaces partagés du jardin.
2. D'année en année, le Jardin investit des sommes importantes dans les bordures en bois qui entourent les jardinets. Cet investissement serait vraisemblablement perdu.
3. Le terrain proposé pour la relocalisation des jardinets est en bonne partie en pente, menant à la bretelle de l'autoroute. L'aménagement de jardinets sur la pente semble, sinon impossible, pour le moins très difficile. De plus, la situation entre la bretelle de l'autoroute et la rue Saint-Antoine en fait un espace très peu agréable pour le jardinage.
4. Convertir une bonne partie du jardin actuel en parc à chiens nous semble un très mauvais redéploiement des espaces disponibles. Si le parc à chiens était localisé ailleurs et le jardin gardait cet espace, la piste cyclable proposé pourrait facilement être déviée vers la limite sud du jardin. Pour ce qui est du parc à chiens, il pourrait être localisé dans l'espace de l'autre côté de la rue Saint-Antoine.
5. Il nous semble improbable qu'une partie importante des 56 jardinets du Jardin communautaire Versailles et les 65 de Georges-Vanier puissent être réaménagés dans les espaces au nord de la rue Saint-Antoine, surtout en tenant compte du dénivelé du terrain. La demande de jardinets étant très forte à Montréal et le nombre de jardinets limités, la Ville ne peut se permettre d'en réduire le nombre.

Mémoire soumis par Jerry Bull, président, et Gabriel Filion, trésorier, pour le Conseil d'administration du Jardin communautaire Versailles, le 10 juin 2015